

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

Le vingt et un novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire.

Etaient présents : Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Christian JAEG, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Lucienne GILG, Bernard BOUTONNET, Frédéric OSTERTAG, François LARDINAIS, (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Florence SCHWARTZ et Nathalie GARBACIAK), Tania MUHLMeyer, Benoît GSELL et Eric VILMAIN.

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017
- 4) Affaires financières :
 - a) Droits et taxes communaux 2018
 - b) Crédits scolaires 2018
 - c) Loyer 2017 des terres communales
 - d) Tarifs 2018 de location de la salle des fêtes et salles polyvalentes Rohan-Briand
- 5) Affaires d'urbanisme
 - a) Groupement de commandes par la 3CE pour l'analyse des bâtiments concernés par la Surveillance de la qualité de l'air intérieur
 - b) Restitution à la commune de la compétence en eau
 - c) Biens sans maître acquisition communale.
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la représentante de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

a) Invitations diverses et dates à retenir

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mercredi 22 novembre à 19h30 : **Commission communication**
- Jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 novembre aux supermarchés : **Collecte de la banque alimentaire**
- Vendredi 24 novembre à 20h00 à la médiathèque : **Conférence 14-18 par Daniel Walter**
- Vendredi 24 novembre à 20h00 au cinéma Rex : Film retraçant « **la vie de la Coop** »
- Samedi 25 novembre à 11h00 rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes : **Opération « un arbre pour les enfants »**
- Samedi 25 novembre à 14h00 à la RPA : **vente de Noël des résidents de la RPA**
- Samedi 25 novembre à 20h à la salle des fêtes : **Soirée humour "Jean-Marie Arrus et Jean-Philippe Pierre"**
- Dimanche 26 novembre salle des fêtes de Huttenheim **de 10h à 18h : Villageéco-partage**
Vendredi 1er décembre à 17h parvis de l'église St-Laurent : **Ouverture festive de la 1ère fenêtre du calendrier de l'aveit**
- Calendrier de l'Avent : **Ouverture d'une fenêtre et petite animation** tous les jours, du 1er au 24 décembre, à 17h30, sauf le 1er (à 17h), le 5 (vers 16h30), le 17 et le 24 (à 17h)
- Dimanche 3 décembre à 12h00 à la salle des fêtes : **Fête des aînés**
- Mardi 5 décembre à partir de 16h place de la République : **Saint Nicolas**, organisée par l'UCAB
- Jeudi 7 décembre à 18h à l'Hôtel de Ville : **Vente de Bois**
- Vendredi 8 décembre de 17h à 20h au cercle catholique : **Don du sang**
- Lundi 11 décembre à 20h : **Commission communication**

b) Adhésion à l'Etablissement Public Foncier par la 3CE

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a adhéré à l'EPF d'Alsace au nom de l'ensemble des communes membre de l'EPCI par délibération en date du 28 juin 2017. En effet, depuis la loi Nôtre, en cas de fusion d'EPCI dont au moins un est membre de l'EPF, le nouvel EPCI issu de la fusion devient membre de plein droit de l'EPF pour les territoires de l'ancienne communauté de Communes de Benfeld et environs

c) Transfert de la médiathèque à la 3CE

Le maire informe l'assemblée que le transfert de la médiathèque vers la 3CE se fera comme prévu au 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre la 3CE a délibéré le 8 novembre dernier afin d'acter ce transfert. L'entretien et la gestion de la médiathèque de Benfeld se rajoute à celle déjà en place à savoir Erstein et Rhinau.

Ce transfert s'effectuera selon les nouvelles modalités de la définition de l'intérêt communautaire par délibération du conseil de communauté et simplifie donc la procédure puisque dans ce cas la ville de Benfeld n'a plus besoin de délibérer.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain et de marchés publics

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M. et Mme Xavier BURNY pour une maison d'habitation sise 16 rue Antoine Béchamp
- Mme Marguerite RATZMANN pour une maison d'habitation sise 2A rue des Tisserands
- M. et Mme Daniel FRAGNOL pour une maison d'habitation sise 3 rue de Barr
- M. et Mme Roger DUTTER pour une maison d'habitation 3 rue de Strasbourg
- Mme Denise LAPELERIE pour une maison d'habitation sise 14 rue de Sélestat
- M. et Mme Maurice ANSELM pour une maison d'habitation 1 rue des Vosges
- M. Philippe HONORE pour une maison d'habitation sise 1 rue de Finlande
- M. et Mme Harun DEDE pour une maison d'habitation sise 8 rue de Strasbourg
- M. et Mme Jean Louis KUNTZ, Francis KUNTZ et Mme Marie-José KUNTZ épouse SCHRODI pour un terrain à bâtir Lieudit « Rue de Sélestat »
- Electricité de Strasbourg pour une mutation de bien à Strasbourg Electricité Réseau pour les parcelles AM 2-3-4-5 et 106
- Consorts SARRAZIN pour des terrains à bâtir Lieudit « Rue de Sélestat »
- M. Yves REIBEL SARL REIBEL FONCIER pour un terrain à bâtir sis 3 rue de la Digue
- M. Francis HATSCH et Mme Evelyne BENTZ pour une maison d'habitation sise 1 rue du Château
- M. et Mme Germain KIRMSER pour un garage sis rue du Petit Rempart

Information sur les consultations du marché de gaz naturel

- Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA (Marché A Procédure Adaptée) pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue.
ES Energie Strasbourg, 26 boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG, pour un montant de 72 270,82 € TTC l'an
- Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA (Marché A Procédure Adaptée) pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour la Résidence pour Personnes Agées à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :
ES Energie Strasbourg, 26 boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG, pour un montant de 20 130,23 € TTC l'an

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 septembre 2017

Aucune observation écrite n'étant parvenue et aucune autre n'étant formulée en séance, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017 est **approuvé à l'unanimité**

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) droits et tarifs communaux 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 14 novembre 2017,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les droits et tarifs communaux au titre de l'année 2018, à savoir :

Droits de place au marché

par stand le ml (marché hebdomadaire)	1,20
par stand le ml (grand marché)	1,70
stationnement des véhicules et voitures ambulantes	10,00
raccordement coffret électrique (marché hebdomadaire)	2,20
raccordement coffret électrique (grand marché)	3,30

Droits de place (foire)	
manèges : carrousel et manège enfants : forfait	70,00
manèges circulaires, toboggan, tourbillon,....	150,00
autobox	470,00
stands (tir, confiserie, merguez, frites,...) le ml	7,50
barbe à papa : forfait	14,60
distributeurs automatiques : l'unité	10,00
Droits d'utilisation du mur d'escalade	
<i>sans utilisation de matériel</i>	
moins de 18 ans : à l'année	20,50
au trimestre	7,20
plus de 18 ans individuel : à l'année	33,00
au trimestre	8,70
couple ou famille : à l'année	60,00
au trimestre	17,00
Droits d'occupation de la voie publique	
étalage sur trottoirs : par an le ml	41,00
terrasses de restaurant : par an le ml	20,00
occupation du domaine public (matériaux divers sans autorisation) : par jour	11,50
Panneaux, réclames, enseignes en saillies	
par enseigne et par an	21,00
publications, affichage	2,00
Cimetière	
concession trentenaire	310,00
concession dans le columbarium (15 ans)	570,00
Location de la salle des sports	
pour les sociétés sportives de Benfeld, par heure	7,90
pour les sociétés extérieures, par heure	24,00
salle des sports et plateau pour le collège (selon convention, actualisée annuellement en fonction des heures d'utilisation)	
club-house	100,00
Location du stade municipal	
par match de football	70,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	40,00
utilisation du vestiaires et du stade par l'ASB	1 480,00
Divers	
location de jardins ouvriers : par an	15,00
déclaration de prolongation d'ouverture	19,00

licence débit de boissons de 3 ^{ème} catégorie	34,50
ramassage de bois mort	7,00
participation des exposants aux journées d'Octobre	10,00
subvention pour rénovation de façades	4,50

Droits d'entrée à la baignade municipale

par jour : adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
-de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80

cartes d'abonnement pour la saison :

adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00

Location de la Villa Jaeger pour des expositions

location RDC par week-end	220,00
une seule salle par week-end	95,00
ou le don d'une œuvre significative	
(ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe : 110,00 € et 47,50 €)	

Droits d'utilisation du plan d'eau

association de pêche et de pisciculture	59,00
amicale de plongée	59,00

Prix des maisons fleuries et balcons d'immeubles

grand prix	100,00
1 ^{er} prix d'excellence	70,00
prix d'excellence	55,00
1 ^{er} prix d'honneur	45,00
prix d'honneur	35,00
balcons 1 ^{er} prix d'excellence	55,00
balcons prix d'excellence	45,00
balcons 1 ^{er} prix d'honneur	35,00

adopté à l'unanimité

b) crédits scolaires 2018
LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 14 novembre 2017,

après avoir entendu les explications de Madame Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

approuve

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2017/2018 résumées comme suit :

Affectations prioritaires :

- fournitures scolaires (fonctionnement)	17 820,00 €
--	-------------

Autres emplois :

- classes vertes (écoles Rohan et Briand)	4 240,00 €
- activités culturelles	2 528,00 €
- transports scolaires (ski, excursions...)	<u>4 540,50 €</u>

Total des dépenses	29 128,50 €
---------------------------	--------------------

adopté à l'unanimité

4) AFFAIRES FINANCIERES

c) Loyers des terres communales

Depuis la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, les fermages évoluent selon la variation d'un indice national composé de l'évolution du Revenu brut d'exploitation agricole national sur les 5 dernières années et l'évolution du niveau général des prix qui correspond à l'évolution du prix intérieur brut de l'année antérieure.

L'arrêté ministériel du 19 juillet 2017 indique que l'indice national des fermages s'établit cette année à 106,28 (en 2016 indice 109,59)

Cette diminution des fermages représente une baisse de -3,02% à appliquer à l'ensemble des échéances à régler entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 septembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 109,59 pour l'année 2016 et 106,28 en 2017, soit une diminution de 3,02%

vu l'avis émis par la commission des finances du 14 novembre 2017,

décide

de fixer pour la saison 2017/2018 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- Prés	0,94€ l'are contre 0,97€ en 2016
- Champs	1,57€ l'are contre 1,62€ en 2016
- Vergers	2,28€ l'are contre 2,35€ en 2016
- Terrains associatifs	0,34€ l'are contre 0,35€ en 2016

Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

adopté à l'unanimité

4)AFFAIRES FINANCIERES

d)tarifs de location de la salle des fêtes et des salles polyvalentes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 14 novembre 2017,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit pour l'année 2018 les tarifs de location de la salle des fêtes et des salles polyvalentes des Ecoles Rohan et Briand:

SALLE DES FETES

GRANDE SALLE

Bals :

sociétés locales	490,00
sociétés extérieures	1 160,00
+ 10% des droits d'entrée	

Concert :

avec entrées payantes	490,00
-----------------------	--------

sans entrées payantes	265,00
supplément en cas de repas	245,00

Manifestations culturelles et sociales, expositions

(maximum deux jours)	
avec entrées payantes	570,00
sans entrées payantes	300,00
supplément en cas de repas	245,00

Manifestations privées

sociétés locales

avec repas	850,00
sans repas	570,00
supplément en cas de soirée dansante	245,00

sociétés extérieures

avec repas	1 130,00
sans repas	970,00
supplément en cas de soirée dansante	245,00

Bourse aux vêtements (les deux)	720,00
--	--------

Tarif horaire pour manifestation spécifique (majorés de 50% en période de chauffe)	97,00
--	-------

AVANT SALLE

**Manifestations organisées en dehors
de la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	265,00
société ou personne privée de l'extérieur	370,00

Manifestations organisées durant la période de chauffe

société ou personne privée de Benfeld	400,00
société ou personne privée de l'extérieur	500,00

Tarif horaire pour manifestation spécifique (majoré de 50% en période de chauffe)	57,00
---	-------

Heure de surveillance	25,00
------------------------------	-------

SALLES POLYVALENTES Ecoles Rohan et Briand

Activités culturelles	gratuit
------------------------------	---------

Réunions associations locales

par soirée	25,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	260,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	170,00

Réunions associations extérieures

par soirée	59,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	490,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	350,00

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES D'URBANISME

a) Groupement de commandes par la 3CE pour l'analyse des bâtiments concernés par la surveillance de la qualité de l'air

Conformément au Plan National Santé Environnement, il incombe aux propriétaires ou exploitants de faire procéder à leurs frais à une surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires avant le 1er janvier 2018. Ce contrôle comprend deux analyses en période d'occupation des établissements (1 en période de chauffe et 1 hors période de chauffe avec un délai minimum de 4 mois entre les deux analyses).

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose de réaliser un groupement de commandes pour l'analyse des bâtiments concernés de l'ensemble des communes membres. Les coûts liés aux contrôles des bâtiments communaux seront directement facturés aux communes par le prestataire.

VU la loi portant engagement national pour l'environnement (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement) ;

VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et les communes membres concernées pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires ;

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'APPROUVER la participation de la commune de BENFELD au groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires ;

D'APPROUVER la convention relative au groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans des écoles maternelles et élémentaires et de désigner dans ce cadre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein comme coordonnateur-mandataire du groupement de commandes ;

D'AUTORISER le Maire à signer cette convention ;

DE DESIGNER Madame Lucienne GILG comme représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de BENFELD pour siéger au sein de la commission d'analyse des offres ad hoc et de désigner Monsieur Daniel WALDVOGEL, comme suppléant.

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES D'URBANISME

b) Adhésion et transfert complet de la compétence eau potable au syndicat mixte SDEA

Dans le prolongement de la restitution par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, de la compétence eau potable aux communes membres par délibération en date du 27 septembre 2017, monsieur le Maire signale qu'il serait opportun, pour assurer la continuité de l'exercice des compétences en matière de gestion du service d'eau potable et notamment des équipements publics de production, transport et distribution, que la Commune sollicite son adhésion directe au « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-41-3 et suivants et L.5721-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.3112-1 et suivants ;

VU l'arrêté Préfectoral du 23 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes de Benfeld et environs en date du 4 décembre 1998, 26 mars 1999 et 19 octobre 2006 opérant adhésion et transfert complet au Syndicat Mixte SDEA des compétences eau potable ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant restitution de la compétence eau potable à ses communes membres ;

VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 71 des statuts modifiés par Arrêté Interpréfectoral du 30 décembre 2016 du SDEA ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Benfeld et environs était compétente en matière d'eau potable pour les équipements publics de production, transport et distribution ;

CONSIDERANT le transfert complet de la compétence eau potable pour les équipements publics de production, transport et distribution opéré par la Communauté de Communes de Benfeld et environs au SDEA ;

CONSIDERANT la restitution de la compétence eau potable par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein aux communes membres de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

CONSIDERANT de ce fait le retour de la compétence eau potable aux communes de Benfeld, Herbsheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Matzenheim, Rossfeld, Sand, Sermersheim, Westhouse et Witternheim, membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

CONSIDÉRANT le lien historique d'adhésion de la Commune de BENFELD au SDEA et l'intérêt que présenterait pour la Commune de BENFELD l'adhésion directe au SDEA ;

CONSIDÉRANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence eau potable susvisée et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert de la compétence eau potable est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt

qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Commune et ses usagers ;

APRÈS avoir pris connaissance des Statuts du Syndicat Mixte approuvés par Arrêté Interpréfectoral du 30 décembre 2016, et notamment son Article 7.1 disposant « qu'une commune ou un EPCI qui adhère au SDEA doit le faire pour l'intégralité d'une ou de plusieurs des compétences (Eau Potable, Assainissement (collectif et non collectif), Grand Cycle de l'Eau) dans la limite des compétences que cette commune ou que cet EPCI détient » ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Madame Nathalie GARBACAK, maire-adjoint,

APRÈS en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

- **D'ADHERER** au SDEA et à ses statuts.
- **DE TRANSFERER** au SDEA la compétence eau potable (portées production, distribution et transport).
- **DE TRANSFERER**, à compter de la date d'effet de ce transfert, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA.
- **D'OPERER**, s'agissant d'un transfert complet de compétence de la Commune de BENFELD, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer. Ce transfert de l'actif et du passif de l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au SDEA a lieu en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature.
- **DE PROPOSER** à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.
 - **DE DÉSIGNER**, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'Article 11 des

Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :

- M. Jacky WOLFARTH et Bernard BOUTONNET délégués de la Commune de Benfeld au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 26 voix Pour

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES D'URBANISME

c)Acquisition de plein d'un droit bien sans maître

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les biens sans maître peuvent devenir la propriété de la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. La définition des biens sans maître et vacants est la suivante :

Il s'agit d'une part, des biens qui appartenaient à une personne identifiée décédée depuis plus de trente ans et sans succession ou ayant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, et d'autre part, des immeubles qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels depuis plus de 3 ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

La parcelle cadastrée section AI N°28 lieu-dit « Schulzenfeld » avec 2ares71 centiares de terres est concernée par la procédure d'acquisition de plein droit.

En effet cette parcelle est inscrite au livre foncier de Benfeld au nom de monsieur Adolf SACHSE né à Benfeld le 4 janvier 1839. Il s'agit en l'occurrence selon le notaire Eric RICOU qui a fait des recherches pour la commune d'une succession ouverte, depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Il est donc proposé de mettre en œuvre la procédure des biens sans maître pour l'acquisition de plein droit de cette parcelle et de donner toutes délégations à Monsieur le Maire pour engager la commune dans la réalisation de cette acquisition et la signature des documents nécessaires

Vu l'article 713 du code civil,

Vu l'article L2121-29 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L2131-1 du code Général des Collectivités territoriales précisant que la prise de possession qui découle de la procédure est constatée par un procès-verbal qui sera affiché en mairie,

Considérant l'intérêt que représente l'acquisition de cette parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de mettre en œuvre la procédure des biens sans maître pour l'acquisition de plein droit de la parcelle AI N°28 d'une surface 2ares71 centiares,

Autorise monsieur le Maire à engager cette procédure conformément aux dispositions en vigueur,

Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour engager la commune dans la réalisation de cette acquisition et la signature des documents nécessaires.

adopté à l'unanimité

Questions, demandes et propositions du groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld »

En fin de séance, le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux questions ou propositions reçues en mairie, dont il donne lecture et y apporte les réponses comme suit :

- 1. Comment peut-on surpayer l'éventuelle aire pour les gens du voyage, 230 000 euros pour 2.5 hectares soit 20 fois la valeur de ce terrain en zone inondable ? Il est inutile de se défauter sur la Com Com du canton d'Erstein. Le Maire de Benfeld est largement associé à ces décisions et il peut être même à l'origine des négociations.*

Monsieur le Maire répond tout d'abord que cette question est une erreur d'aiguillage et aurait dû être posée à la communauté de communes, le vice-président monsieur Denis SCHULTZ étant en charge de ce projet depuis des années. De par cette étude, le PLU de Benfeld a été changé et le terrain a également pris de la valeur. L'outil de travail perdu par l'exploitant est à voir dans son contexte général puisque l'ensemble des terrains attenants lui appartenant son impactés. Le maire évoque également le passage des gens du voyage au complexe sportif l'année précédente et qui ont laissé pour 60 000 € de dégâts. La préfecture nous assure que la réalisation de cette aire permettra également de garantir l'interdiction de tout stationnement dans le secteur de la communauté de communes du canton d'Erstein. Monsieur le Maire précise en outre que le projet a été soumis au vote au conseil communautaire le 21 juillet 2016 et que monsieur Benoît GSELL étant présent a voté « pour ».

Monsieur Christian JAEG répond que le zonage n'est pas modifié aussi longtemps que le recours devant le Tribunal Administratif n'a pas donné suite.

Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire d'avancer afin d'avoir la garantie d'accueillir les gens du voyage l'été prochain.

- 2. Pourquoi avoir créé deux places de stationnement devant les propriétés N°16 et 18 rue de Huttenheim ? Y-a-t-il des demandes allant dans ce sens ? Est-ce que la collectivité doit suppléer à l'insuffisance de place de parking due au manque ou à la carence du bâti des propriétaires ?*

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de suppléer au manque de places de parking due à la carence du bâti des propriétaires mais que le rôle de la commune est de créer des places de stationnements là où cela est possible. En l'occurrence 3 places de stationnement ont été étudiées par la commission travaux du 24 novembre 2016 et seules 2 ont été validées par la commission dans un souci de sécurité et dans le respect de la visibilité des sorties de riverains.

6) RAPPORTS DES COMMISSIONS

Madame Mona PAJOLE, adjointe aux affaires sociales présente le rapport du conseil d'administration qui a eu lieu le 14 novembre dernier. Les secours d'urgence attribués se montent à 2323,04 € dont un prêt de 760 € qui a été remboursé en totalité. Les loyers de la RPA ont été maintenus à l'identique sauf le loyer du garage pour personnes extérieures à la résidence qui est passé à 61 €. Madame PAJOLE remercie les bénévoles qui se sont associés à la collecte nationale de la banque alimentaire du 23 au 25 novembre. La distribution de la banque alimentaire au cercle catholique concerne 19 familles dont 7 personnes seules.

Nathalie GARBACIAK, adjointe à l'intergénération fait un point sur le repas des aînés qui se déroulera le dimanche 03 décembre (1^{er} dimanche de l'Avent). L'organisation, l'an dernier, était satisfaisante : la mise en place des tables ainsi que la préparation et décoration de la salle, sur 2 créneaux, le vendredi et le samedi, ont permis de toucher plus de monde. Le thème de cette année pour la décoration des tables est : les étoiles. Les membres de l'entraide paroissiale aident également à la préparation. Le menu a été choisi au « Paradis des sources » pour 20 € par personne. Ce tarif comprend également 20 minutes de spectacle. Les 3L seront également de la partie. Cette année l'âge des participants est reculé à 73 ans. Pour le service, les membres de la commission intergénération et les adjoints seront sollicités. Les 45 benfeldois qui ne peuvent venir cette année au repas (parce qu'ils vivent en maison de retraite auront la visite de la municipalité ou l'entraide pour leur remettre un panier garni d'une valeur 14 € de la ferme Meyer à Westhouse).

Concernant les écoles, madame GARBACIAK soulève la nécessité de vérifier les réseaux électriques de l'école Rohan suite à des problèmes électriques qui ont eu lieu en septembre dernier. Il faut également prévoir le remplacement des chaises qui sont bancales. Les écrans de projections acquis sont à installer à l'école Rohan et au Centre. Le rafraichisseur d'air a été installé à l'école du Centre. Les chiffres des enfants fréquentant le périscolaire ont explosé. Les animations NAP ont été doublées pour satisfaire tout le monde et les animateurs du périscolaire ont monté un programme varié.

Un arbre, un enfant : la plantation aura lieu le 25 novembre à 11h parc allée du Ried, avec les enfants nés en 2014.

Les élections du conseil municipal des enfants se sont déroulées le 14 novembre 2017 avec 7 nouveaux élus. Le village de l'éco-partage avec le troc de jouets et le réaménagement du tunnel sous la RN 83 au printemps 2018 sera le prochain projet du conseil municipal des enfants.

Stéphanie GUIMIER, adjointe à la culture indique que la commission culturelle s'est réunie à 2 reprises depuis le dernier conseil municipal. Le 21 septembre, les différents points relatifs à l'exposition des Journées d'Octobre ont été discutés comme le choix graphique, la validation des horaires d'ouverture et les créneaux pour les animations avec les scolaires, la définition des ateliers, les choix pour la communication et le vernissage. Un point a été fait sur la programmation culturelle du dernier trimestre. La commission du 16 novembre a permis de faire un point sur le bilan des Journées d'Octobre : un bon cru selon les retours, le thème animal a inspiré les artistes venus en nombre, plusieurs nouveaux exposants et les proches partenaires s'investissent toujours plus. Le choix des photos qui illustreront le calendrier de l'avent 2017 a été défini, sur le thème « les animaux sauvages qui nous entourent ». Côté animation, les membres de la commission culturelle s'investissent pour proposer chaque soir une petite animation au moment de l'ouverture de la fenêtre par le veilleur de nuit. Un appel aux conseillers bénévoles est fait. La 4^{ème} édition des bredele est ouverte avec comme thème « les bredele sans beurre, ni margarine » Pour information le concert de Noël « Benfeld chante Noël » aura lieu le 17 décembre à 17h à l'église Saint-Laurent. Enfin le thème culturel de l'année 2018 sera « le jardin »

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission travaux pour Bernard BOUTONNET, absent à la séance. Un point sur la salle des fêtes a été fait : il est impératif de résoudre le problème d'étanchéité de la structure couverture de l'entrée de la salle des fêtes. Il est nécessaire de sécuriser les marches de l'escalier « produit anti dérapant ». Une étude et un chiffrage au cabinet d'architecture CHITTIER ont été demandés. La

maison Reibel qui est en façade de la rue du Général de Gaulle devra rester pour être vendue à un particulier avec deux places de stationnement et un petit jardinet. Le bâtiment à l'arrière sera démoli pour la réalisation d'un parking public. Le prix des poubelles du centre-ville telles qu'elles figurent dans le marché actuel se montent à 25 900 € les 20 pièces alors qu'il est possible d'en trouver pour 10 000 € hors pose selon proposition de monsieur EHRHART. Le choix des luminaires pour le futur lotissement AMIRAL a été fait. Il s'agit du modèle « TWEET » avec des leds à économie d'énergie avec un mat de GHM 4,00 mètre en col de cygne Ral 7005. Ce modèle servira à l'avenir pour l'ensemble des futurs chantiers d'éclairage public « sauf centre-ville ». Le trottoir côté droit de la rue Saint Odile est encore en gravillons, les bordures et caniveaux ainsi que la chaussée sont détériorés. C'est une liaison importante entre le centre-ville et le quartier gare piétons et cyclistes. Des travaux de réfections devront être envisagés pour cette rue passante. Une estimation des travaux sera proposée par la prochaine commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h15.